



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 15 juillet 2025

2025 - 098	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 08/07/2025
	Date d'affichage : 08/07/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 15 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, BIARNES, LABAT, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, GATUINGT, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, MARIMPOUY, COLY.***

Excusés et procurations :

Mme WLUSEK a donné procuration à M. VILATON

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

*Secrétaire de séance : **M. Benoît LABAT***

OBJET :

**AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL « C2 »
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : ROUTE DE LA SCIERIE
AFFAIRE SYDEC 056955**

Le SYDEC présente une étude financière et technique (affaire 0569545 pour des travaux d'aménagement esthétique rural et d'enfouissement des réseaux route de la scierie (aménagement : dépose de 190 mètres de réseau aérien et de 11 luminaires + création de 446 mètres de réseau souterrain - éclairage public : pose de 1 candélabres à leds hauteur 8 mètres + pose de 13 candélabres à leds hauteur 4 mètres - génie-civil : chambres de tirage + regards + coffrets et tableaux électriques) avec une participation communale sur fonds libres de 15 626 € et sur emprunt pour 33 451 € soit 49 077 € (sur un total de 178 242 € TTC avec participation SYDEC de 79 350 €, Enedis 26 811 € et TVA de 27 894 €).

AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL C2 :

Montant estimatif TTC :	105 950 €
TVA préfinancée par le Sydec :	16 581 €
HT :	89 369 €
Subventions apportées par Sydec :	44 685 €
ENEDIS	26 811 €
Participation communale :	17 874 €

**ECLAIRAGE PUBLIC RURAL :**

TTC :	41 038 €
TVA préfinancée par le Sydec :	6 422 €
HT :	34 616€
Subventions apportées par Sydec :	19 039 €
Participation communale :	15 577 €

GENIE CIVILFRANCE TELECOM SUBVENTIONNE :

TTC :	31 253 €
TVA préfinancée par le Sydec :	4 891 €
HT :	26 362€
Subventions apportées par Sydec :	15 626 €
Participation communale :	15 625 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les devis proposés par le SYDEC pour les montants et financements suivants :

RECAPITULATIF :

Montant estimatif TTC :	178 241 €
TVA préfinancée par le Sydec :	27 894 €
HT :	150 347 €
Subventions apportées par Sydec :	79 350 €
ENEDIS	26 811 €
Participation communale totale :	49 077 €
<u>Participation communale exclusive en fonds libres</u>	15 626 €
<u>Participation communale autorisée sur emprunt</u>	33 451 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous les devis et documents concernant cette opération d'aménagement.

DIT que la participation communale « exclusive » de **15 626 €** (quinze mille six cent vingt six euros) se fera sur fonds libre.

DIT que la participation communale « autorisée » de **33 451 €** (trente-trois mille quatre-cent cinquante et un euros) se fera sur emprunt contracté auprès du SYDEC.



AUTORISE M. le Maire à signer la convention de dette.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **17 juillet 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250715 – DE2025098

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250715-DE2025098-DE

